

CINÉMA ORON-LA-VILLE

Dans l'oubliette des temps modernes

La cinéaste vaudoise Denise Gilliard a animé pendant une année un atelier cinéma en prison. Il en ressort un documentaire, Article 43, et cinq courts-métrages réalisés par des détenus.

«Le cinéma est l'art de toutes les contraintes. Amener un art de contraintes dans une prison relève peut-être du défi.» C'est par ces mots que débute *Article 43*, le documentaire réalisé par Denise Gilliard sur son expérience d'animation d'un atelier cinéma aux établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO).

Ce défi, celui de donner la parole et un lieu de création à des détenus qui n'en ont pas, la cinéaste l'a réalisé sans en ressortir indemne: «Même si je n'y étais que deux soirs par semaine et que je savais que, sitôt l'atelier terminé, je retrouvais le monde extérieur, l'incarcération laisse des traces. On ressent l'énergie négative qui émane de ces lieux et on en ressort fatiguée.»

Tentatives d'évasion

Né il y a deux ans d'une rencontre avec Prélude, une association visant à organiser des actions culturelles dans le milieu pénitentiaire, le projet «CÉIL ouvert en prison» a occupé neuf détenus condamnés à de lourdes peines pendant une soixantaine de soirées. Il visait à les impliquer dans l'ensemble du processus créatif cinématographique, de l'idée au montage, en passant par l'écriture, la réalisation ou le choix des musiques.

Cinq d'entre eux ont choisi de réaliser leur propre court métrage en étant totalement libres d'en choisir le sujet. «Je m'attendais à plus de politique, de contestation. Mais ils ont tous choisi des thèmes poétiques, documentaires ou historiques. On sentait qu'ils avaient envie de s'évader avec leur film.» Des tentati-

ves d'évasion par la création qui n'ont jamais été transposées au réel. Une confiance s'est immédiatement ressentie entre les intervenants et les détenus, qui ont rapidement compris l'intérêt pour eux de ne rien tenter qui pourrait compromettre l'atelier. Même si parfois seuls deux surveillants garantissaient la sécurité du groupe lors du tournage, notamment hors de l'enceinte de la prison.

«On a également senti qu'ils avaient envie d'arriver au bout du projet. A la fin, d'ailleurs, ils étaient extrêmement fiers de ce qu'ils avaient accompli. C'était la première fois depuis leur incarcération qu'ils pouvaient être fiers d'eux-mêmes. A ce niveau, j'ai le sentiment d'avoir réussi ma mission, même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan.»

Une dramaturgie surprise

C'est devant la richesse de cette expérience que Denise Gilliard a choisi de réaliser un documentaire sur cet atelier cinéma. «Nous avons débuté par filmer deux ou trois plans dans le but de faire un making of pour le DVD regroupant les cinq courts métrages. Mais, face à la profondeur de nos rencontres avec les détenus, j'ai rapidement eu envie d'en faire un véritable documentaire.»

Si elle prévoyait de réaliser son film exclusivement sur la créativité artistique en prison, Denise Gilliard a par hasard vu une nouvelle dramaturgie intervenir. C'est en effet pendant la période de l'atelier cinéma qu'une révision de la loi a offert aux protagonistes un réévaluation de leur peine. «En direct, nous avons assisté aux questionnements, aux inquiétudes et aux espoirs de ces détenus alors soumis à l'ex-article 43 qui les condamnait à une peine d'une durée indéterminée. Comme le raconte l'un des détenus, cet article était la véritable oubliette des temps modernes.»

C'est également à cette période qu'ils ont commencé à se confesser. «C'était important pour nous de ne pas savoir au début quels crimes ils avaient



Pendant son atelier cinéma, Denise Gilliard n'a jamais craint les détenus qu'elle a abordés sans préjugés. «J'avais plus peur d'un incendie, du moment que nous étions enfermés avec eux au sous-sol, sans moyen de sortir!»

LDD

commis, afin de nous éviter d'avoir des préjugés pouvant altérer notre relation. Dès qu'ils ont appris leur jugement, certains ont profité de notre présence pour s'exprimer sur leur passé. Mais, pour moi, leur présent a pris le pas sur leur passé. Je crois...»

Victorien Kissling

■ **Sortie en salle le 28 octobre. Une projection spéciale avec la présence de la réalisatrice, de la productrice et de 11 des détenus, entre-temps libérés, est organisée au cinéma d'Oron-la-Ville le mercredi 29 octobre à 20 h. Plus d'infos sur www.article43.ch**

Une fille de Maraçon derrière la caméra

Mère de deux jeunes enfants, Denise Gilliard, 44 ans, a passé toute son enfance dans la maison familiale de Maraçon. A 16 ans, elle voyage à Mexico où elle entame une carrière de mannequin. C'est en tournant des publicités qu'elle découvre le monde du cinéma et qu'elle décide de passer derrière la caméra. «Réalisatrice était le métier idéal pour moi. Il me permettait de concilier ma passion pour l'écriture et le dessin, ainsi que mon envie d'être libre dans ma profession», confie-t-elle. Deux ans plus tard, elle commence une école de cinéma en

Italie, où elle obtient le diplôme de réalisatrice. De retour en Suisse, elle reçoit immédiatement des commandes. «J'ai eu la chance de pouvoir tout de suite vivre du cinéma. Et jusqu'à présent, je suis toujours parvenue à aller au bout de mes projets.» Elle réalise son premier film personnel, *Mon père, cet ange maudit*, en 1994, déjà au pénitencier d'Orbe. S'ensuivent une dizaine de documentaires à caractère social. Actuellement, elle se lance dans un projet de long-métrage de fiction ainsi que dans un documentaire sur les explorateurs du surnaturel. **VK**

TIR SERVION

Rangez vos armes!

La société de tir «Les armes de guerre Servion-Essertes» a terminé sa saison avec son traditionnel tir de clôture samedi 27 septembre. Principaux résultats des dix-sept tireurs inscrits dans les divers challenges.

Challenge Tir de clôture (5 coups cachés):

1. Werner Niederberger, 449 points; 2. Marcel Ries, 434; 3. Philippe de Vallière, 432; 4. Monique Ries, 427; 5. Claude Pasche, 418; 6. Dominique Debray, 417; 7. Pierre-Alain Guignet, 415; 8. Murielle Guignet, 400; 9. Daniel Debray, 345; 10. Roland Devely, 344; 11. Pascal Kohler, 320; 12. Jean-Pierre Paccaud, 318; 13. Dany Destraz, 299; 14. François Guignet, 288; 15. Isabelle Kohler, 254; 16. Harold Ducros, 197.

Challenge Delessert (meilleur coup profond + 10% des 4 autres):

1. Marcel Ries, 133,5; 2. Philippe de Vallière, 130,2; 3. Daniel Debray, 130; 4. Jean-Pierre Paccaud, 129,3; 5. Monique Ries, 128,5; 6. Murielle Guignet, 124; 7. François Guignet, 123,5; 8. Werner Niederberger, 123,3; 9. Roland Devely, 123,3; 10. Claude Pasche, 118,4; 11. Isabelle Kohler, 118,2; 12. Harold Ducros, 117,3; 13. Pascal Kohler, 109,8; 14. Pierre-Alain Guignet, 105,4; 15. Dany Destraz, 98,3; 16. Dominique Debray, 93,8; 17. Serge Theintz, 90,3.

Roi du tir 2008 (addition des rangs cibles Tir de clôture et Delessert):

1. Marcel Ries; 2. Philippe de Vallière; 3. Werner Niederberger; 4. Monique Ries; 5. Daniel Debray; 6. Murielle Guignet; 7. Claude Pasche; 8. Jean-Pierre Paccaud; 9. Roland Devely; 10. François Guignet; 11. Pierre-Alain Guignet; 12. Dominique Debray; 13. Pascal Kohler; 14. Isabelle Kohler; 15. Harold Ducros; 16. Dany Destraz; 17. Serge Theintz.

Challenge Armes de guerre (Tir obligatoire + Tir en campagne):

1. Jean-Pierre Paccaud, 144; 2. Marcel Ries, 141; 3. Monique Ries, 140; 4. Michel Mettral, 139; 5. François Guignet, 139; 6. Werner Niederberger, 138; 7. Jean-Claude Chamorel, 137; 8. Daniel Debray, 135; 9. Philippe de Vallière, 135; 10. Claude Pasche, 130.

Challenge de l'horloge (41 pts):

1. Daniel Debray, 3 x 41, gagne l'horloge; François Guignet et Dany Destraz ont réalisé 2 x 41, Murielle Guignet 1x 41.

Challenge DCR (87 points en dix coups, peut racheter 1 fois):

1. Monique Ries, 1 x 87 (3x6, 4x5); 2. Daniel Debray, 1x 87 (3x6, 1x5); 3. Claude Pasche, 1 x 87 (2x6, 2x5); 4. François Guignet, 1 x 87 (2x6, 2x5).

Challenge Ries (118 pts)

Personne n'a réalisé 118 points cette année. Le meilleur tireur, François Guignet, a obtenu 1 x 117.



Tous les vainqueurs des challenges (de g. à dr.): Werner Niederberger, Marcel et Monique Ries, Dominique et Daniel Debray, Murielle et François Guignet, ainsi que Jean-Pierre Paccaud

LDD

PORCHERIE PORSEL

La porcherie annulée, le syndic attaqué

Le projet de construction d'une porcherie industrielle de près de 1000 places à Porsel est bloqué par l'annulation du permis de construire prononcée lundi par le Tribunal cantonal administratif. Le syndic est dans le collimateur des opposants.

«C'est une totale satisfaction pour nous. Mais nous continuons à dire que le dossier a été très mal géré par la commune. Nous demandons donc la démission du syndic!» Frédéric Mesot, porte-parole de l'association des habitants du quartier du Martherey – qui faisait opposition avec la section fribourgeoise du WWF – ne se contente pas d'avoir obtenu gain de cause devant le tribunal: «C'est évident qu'en ayant une telle politique de copinage pour un dossier de cette envergure, il va manquer de crédibilité. A nous, maintenant de proposer un candidat. Personnellement, je n'ai aucune aptitude pour ce travail. Mais certains des membres de l'association en seraient capables.»

«Le porte-parole est un homme courageux, qu'il osera venir me voir pour que nous puissions discuter, face à face, de ces questions», répond le syndic Raymond Dévaud qui ne souhaite pas réagir plus longuement sur cette demande de démission. Il admet toutefois que certains éléments

ont manqué dans le dossier et rappelle que la décision du tribunal a été prise pour une raison de non-conformité des zones, et non pour les motifs invoqués par les opposants.

Une erreur de procédure

Dans les faits, le tribunal a annulé le permis de construire obtenu en janvier dernier. Selon lui, un projet impliquant un tel impact sur l'environnement et le développement de la commune devait obligatoirement figurer au Plan d'aménagement local (PAL). Mais la procédure d'autorisation spéciale accordée par la Direction de l'aménagement en novembre 2007 a empêché l'étape de consultation populaire inhérente à l'élaboration d'un PAL, tout en réduisant la commune à une simple autorité de préavis.

Pour rappel, la nouvelle construction, devisée à 3,5 millions de francs, devait remplacer l'actuelle porcherie située presque au centre du village, afin d'écouler l'intégralité des 2,7 millions de kilos de petit-lait, sous-produit de la fabrication du fromage. Les recourants s'opposent au projet à cause des nuisances et des atteintes au paysage. Il s'agit de vingt-deux voisins du site en question et de la section fribourgeoise du WWF.

Victorien Kissling

COURT

LES THIOLEYRES

LE PROJET DE NOUVELLE SALLE DÉPLACÉ

Un temps prévu au centre du village, le projet de construction d'une nouvelle salle villageoise est déplacé en dessous de l'école. Ce qui permettrait la construction d'un terrain de sport sur son toit qui servirait également comme cour d'école et terrain de jeux. C'est en tout cas pour ce projet de l'entreprise Raymond Emonet que le Conseil général des Thioleyres, réuni en assemblée le 29 septembre dernier, a octroyé un crédit d'étude de 6000 francs. Les conseillers ont également approuvé un investissement de 81000 francs pour déployer un réseau VDSL par fibres optiques dans la commune, permettant une connexion internet à haut débit et une bonne réception TV et radio. Enfin, les citoyens ont accepté le principe d'une augmentation de 3 francs par habitant demandée par la garderie Liloane, mais seulement après réception des comptes 2007, d'un état de situation au 30 septembre 2008 et des projections pour toute l'année 2009. **Mess.**

PALÉZIEUX

ACCIDENT

Dimanche dernier vers 3 h, un jeune homme de 18 ans circulait avec son scooter de Palézieux en direction de Bossonnens. Peu avant le magasin Wydler, un véhicule foncé, genre jeep, le dépassa. Surpris, le scootériste donna un coup de guidon à droite. Suite à cette manœuvre, le conducteur et son passager chutèrent. Les témoins sont priés de contacter la police au 026 305 67 40.